



ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 04/07/2023

Le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2023 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DELIBERATION

CREATION AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de l'agence postale communale avance comme prévu : nous sommes sur la fin des travaux, il reste cette semaine : nettoyage de l'ensemble par l'entreprise de peinture, quelques finitions (commande de clim, électricité au niveau des postes de travail des secrétaires, baguettes de finition). Arrivée des meubles « La Poste » le 04 octobre avec le mobilier IO BURO (Bureau du Maire, étagère pour colis) et complément de banque d'accueil par l'entreprise LEMPEREUR la même semaine.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, la création d'une agence postale communale et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.



DELIBERATION

CONTRAT AXED (porte automatique mairie)

Suite à l'installation d'une porte automatique à l'entrée du bâtiment mairie dans le cadre de la mise en accessibilité de l'accueil, la loi impose un contrat de maintenance.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance proposé par la société AXED Portes automatiques. Ce contrat d'une durée d'1 an, renouvelable par tacite reconduction, est établi pour une période annuelle du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour un montant de 310,00 euros HT comprenant deux visites annuelles.



DELIBERATION

CONVENTIONS DIVERSES

Ardenne Métropole : chèque solidarité eau

Ardenne Métropole a choisi de mettre en place des « chèques solidarité eau » au bénéfice d'usagers de l'eau potable dont la situation financière précaire les place en difficulté pour honorer leur créance et leurs échéances.

La commune, en signant cette convention recevra un crédit global qui sera réparti avec des critères propres à la commune. La somme globale sera fonction de la population totale et sera connue au premier trimestre de l'année en cours. La somme allouée ne pourra être supérieure à 80 % du montant de la facture.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Ardenne Métropole pour la mise en place de « Bons Solidarité Eau ». Ce document prendra effet dès sa signature et sera reconductible tacitement. Elle durera jusqu'à la fin de l'opération « Bons Solidarité Eau ».

Conseil Départemental des Ardennes : entretien des espaces verts RD33

Les travaux RD33 ont généré la création d'espaces verts et le déplacement du panneau d'agglomération, la commune doit donc s'engager à entretenir les espaces concernés.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, d'engager la municipalité à entretenir les travaux qu'elle réalise sur l'emprise départementale autour de la RD33 à l'entrée de la commune côté Nouvion sur Meuse.

Les membres présents autorisent, par ailleurs, Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION

ACHAT SENTIERS BALLASTIERES

Suite à une réunion entre Messieurs Olivier Petitfrère, Eric Deregard, Jean Pol Ledocq et les représentants concernés du Conseil Départemental des Ardennes, et conformément à la volonté de la commune, nous proposons d'acheter les parcelles nécessaires à la réalisation de deux sentiers autour des ballastières. Ces terrains sont sur le territoire des communes de Lumes et de Les Ayvelles. Soit environ 12 000 m² à 0,35 €/m².

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, les conditions de cession communiquées par le Conseil Départemental des Ardennes dans le cadre de l'achat d'une partie des chemins et sentiers figurant dans le périmètre des ballastières départementales à hauteur de 0,35 €/m² avec en sus les frais de bornage. Les membres présents autorisent également Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION

ADRESSAGE DU LOTISSEMENT DE LA CORDE

Les noms proposés par les élus sont : colchiques, coucous, pâquerettes, violettes, coquelicots ...

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de donner le nom suivant à la rue du Lotissement LA CORDE : « Allée des Violettes ».

Les numéros des habitations seront définis comme suit :

- Impairs à gauche soit de 1 à 15
- Pairs à droite soit de 2 à 14

DELIBERATION

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Cette décision fait suite à la dernière délibération sur le sujet le 04 juillet 2023. Pour rappel, la mise à disposition du public s'est terminée le 20 août 2023.

« Hauteur ne pouvant excéder 4,50 m » est remplacée par « un étage droit au-dessus du rez de chaussée »
 « Toiture terrasse interdite » est remplacée par « les toitures plates sont autorisées si elles sont végétalisées ou aménagées »

Pour densifier les constructions, la distance aux limites séparatives est abaissée à 3 mètres au lieu de 4 mètres.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est couverte par un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il rappelle que par arrêté en date du 11 MAI 2023, il a prescrit la Modification simplifiée n°2 du PLU afin de procéder à quelques modifications du règlement pour faciliter les constructions.

Le dossier de modification simplifiée a été transmis pour avis aux personnes publiques le **11 MAI 2023**.

Les avis suivants ont été reçus :

- **Direction Départementale des territoires** : aucune remarque
- **Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes** : aucune remarque
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est** : aucune remarque

Le dossier de modification simplifiée a été mis à disposition du public en Mairie pendant un mois du **21 juillet 2023** au **20 août 2023**.

Vu l'absence de remarque du public le dossier n'a pas été modifié.

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36, L153-45 et L153-47 et suivants et R153-20 et suivants ;

Vu la délibération en date du **03 septembre 2004** ayant approuvé le PLU ;

Vu la consultation du public ayant eu lieu du **21 juillet 2023** au **20 août 2023** ;

Considérant que la modification simplifiée du PLU telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée ;

Après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver la modification simplifiée du PLU telle qu'elle est annexée à la présente.
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal conformément à l'article R.153-21.
- Le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Ainsi que sur le portail de l'urbanisme.
- La présente délibération deviendra exécutoire :
 - Dans le délai d'un mois suivant sa réception par le préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la modification simplifiée du PLU, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications ;
 - Après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.



DELIBERATION

CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE : CANTINE

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 60 % dans la limite de 20 heures hebdomadaires.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : Agent service périscolaire (cantine, garderie, animation)
- Durée des contrats : 12 mois à compter du 02 octobre 2023.
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature des conventions avec la mission locale et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : Agent service périscolaire (cantine, garderie, animation)
- Durée des contrats : 12 mois à compter du 02 octobre 2023.
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

DELIBERATION

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il s'agit de procéder aux habituelles promotions de grade qui respectent les lignes directrices de gestion.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, la création des postes suivants à compter du 01/10/2023 :

Durée hebdomadaire	FILIERE	CATEGORIE	GRADE
35 H 00	Technique	C	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe.
35 H 00	Médico sociale	C	Agent Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles.

et chargent Monsieur le Maire de recruter les agents afin de pourvoir ce poste et de signer les documents nécessaires.

DELIBERATION

DECISION MODIFICATIVE : ECHEANCE EMPRUNT

Les emprunts contractés par la municipalité sont à taux variables et dans le contexte actuel de hausse des taux le montant de l'annuité des deux emprunts évolue à la hausse :

- 2 425,67 € au lieu de 2 252,66 € prévus au budget soit une différence de 173,01 €.
- 10 427,87 € au lieu de 10 314,56 € prévus au budget soit une différence de 113,31 €.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

- 173,01 € de l'article 60622 au profit de l'article 66111
- 113,31 € de l'article 60622 au profit de l'article 1641.

Cette modification faisant suite à l'évolution de l'échéance de l'annuité des emprunts communaux.

DELIBERATION

TARIF PROGRESSIF RETARD PERISCOLAIRE

Afin de limiter les retards pour la reprise des enfants à la garderie du soir et respecter les horaires de travail des agents de la collectivité, Monsieur le Maire propose une délibération qui serait beaucoup plus dissuasive. Celle prise le 01 septembre 2018 n'est pas suffisante et quelques familles viennent rechercher leurs enfants régulièrement en dehors des heures d'ouverture.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer un nouveau tarif concernant le dépassement de la plage horaire de la garderie comme suit :

- 1^{er} retard : 5,00 €
- 2nd retard : 10,00 €

Et ainsi de suite de 5,00 € en 5,00 € dans la limite de 50,00 €.

DELIBERATION

DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les devis suivants :

- | | |
|---|----------------|
| - Dans le cadre de la rénovation du bâtiment crèche et logement : surcoût des matériaux (ardoises) depuis le vote du devis pour le remplacement de la toiture (L'Artisan Couvreur). | 4 147,20 € TTC |
| - Installation d'un banc de rangement dans le hall de l'école maternelle (EVP Menuiserie). Somme prévue au budget 2023. | 1 620,00 € TTC |
| - Installation d'un banc de rangement dans le hall de l'école maternelle à usage du centre de loisirs (EVP Menuiserie). Somme prévue au budget 2023. | 1 512,00 € TTC |
| - Création d'un trottoir bateau au 33 rue de Nouvion (Entreprise COLAS)
Somme non prévue au budget 2023. | 2 880,00 € TTC |
| - Revêtement de sols pour le logement communal Rue des écoles (Sté BARBOT)
Somme prévue au budget 2023. | 1 762,01 € TTC |

Pour information :

- Devis de l'Entreprise Floquet Pro d'un montant de 389,09 € TTC pour l'achat de 2 tables pour l'école maternelle.
- Devis de l'Entreprise Floquet Pro d'un montant de 398,58 € TC pour l'achat de 2 tables à l'école maternelle pour le centre de loisirs.

- Devis de l'Entreprise Arts et Fenêtres d'un montant de 702,67 € TTC pour l'achat de stores dans le bureau de la Directrice des écoles.
- Devis de l'Entreprise Meb d'un montant de 883,20 € TTC pour le remplacement des dalles de plafond à la salle des fêtes.
- Devis de l'Entreprise La Grand Ruelle d'un montant de 852,00 € TTC pour la réfection d'un branchement réseaux au 38 rue du Pont.
- Devis de l'Entreprise Pulsat d'un montant de 306,00 € TTC pour la modification de la sonorisation de la salle des fêtes afin de diffuser le son d'une source extérieure.

INFORMATIONS DIVERSES

Murielle AMBERT :

- La commission animation qui s'est réunie le 18 septembre dernier a rappelé l'organisation des différentes animations de l'Association Festi Lumes : soirée Beaujolais du vendredi 17 novembre, Téléthon du samedi 02 décembre et soirée de la Saint Sylvestre du dimanche 31 décembre (choix du traiteur en cours).

Michaël JACQUES :

- Des devis pour la réfection d'un logement du bâtiment de l'école maternelle ont été demandés et seront présentés à la prochaine réunion de la commission des travaux.
- De même, un projet de sécurisation de la Rue Madoulet et du Lotissement de La Cordelière sera présenté à la commission.
- La construction de la barrière de la bibliothèque est en cours et devrait être posée vers le 15 octobre prochain.

Annick THELIER :

- Bilan du centre aéré de cet été 2023 à l'Accueil de Loisirs : celui-ci a eu lieu du 10 juillet au 4 août et du 21 août au 1^{er} septembre avec une fermeture du 7 au 20 août. Le thème principal en juillet : les pirates. Activités proposées : sortie piscine, atelier bibliothèque, sortie Loomyland, sortie au lac des Vieilles Forges, atelier course d'orientation, sortie cinéma, atelier pétanque, ateliers créatifs et jeux divers. Des séjours camps ont été proposés : 1 nuit à la salle des sports pour les 3/6 ans, 1 nuit à Bairon pour les 6/8 ans, 3 nuits à Bairon pour les 9/14 ans. Effectifs : plus de 150 enfants au total ont participé dont 1/3 de Lumichons. Les effectifs varient entre 25 et 80 enfants selon les journées, avec 11 animateurs sur toute la durée du centre.
- Accueil de Loisirs des mercredis en période scolaire : les 40 places dont nous disposons sont déjà pourvues ; nous avons dû refuser des inscriptions.
- Rentrée Scolaire : Effectif stable pour cette année scolaire 2023/2024 avec 138 élèves :
 - Mme Berkache : 25 élèves (14 PS + 11 MS)
 - Mme Berger : 20 élèves en GS
 - Mme Petit : 20 élèves en CP
 - Mme Giboni : 23 élèves (17 CE1 + 6 CE2)
 - Mme Roussia : 24 élèves (14 CE2 + 10 CM1)
 - Mme Sohier : 26 élèves (5 CM1 + 21 CM2)

Pour le festival des marionnettes, un spectacle a eu lieu à la salle des fêtes la semaine dernière pour tous les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Tout au long de l'année, il y aura comme les années précédentes des cycles de natations, des cycles patinoire et des intervenants sportifs.

Une classe de mer est en projet du 17 au 21 Juin 2024 à Riec sur Bélon pour les enfants des classes de Mesdames Petit et Giboni. Cela concerne 43 élèves. Bien sûr ce projet reste à affiner ... pour d'évidentes raisons financières.

Nous allons également nous mettre en contact avec les policiers municipaux de Vivier au Court pour proposer un atelier Sécurité Routière aux CM1 et CM2.

- Restauration scolaire : depuis la rentrée, le tarif cantine a augmenté et malgré les promesses de la Société de Mr Grosmann, les retours ne sont pas forcément positifs !!! C'est pourquoi nous cherchons d'autres prestataires actuellement. La semaine dernière, nous avons rencontré la société Scolarest de Sedan. Ce jeudi nous avons rendez-vous avec la cuisine centrale de Charleville-Mézières et un troisième traiteur avec qui nous allons nous mettre en contact. Sachant que nous sommes en contrat avec Fabrice Grosmann jusqu'au 31 août 2024, nous allons tester d'autres prestataires lors des périodes de vacances scolaires. A ce propos, elle propose à chacun des élus de venir prendre un repas de temps en temps avec les enfants.
- Conseil Municipal Enfants : un nouveau CME va se mettre en place prochainement. Les institutrices et les enfants vont commencer à travailler sur le sujet la semaine prochaine. L'élection aura lieu le vendredi 20 octobre au matin et l'élection maire et adjoints dans la semaine 44. Le nouveau CME sera donc opérationnel pour les cérémonies du 11 novembre. Pour remercier l'actuel CME, une invitation pour un repas au Galion le mardi 10 octobre à 19h00 va être envoyée aux enfants.
- Associations : nous avons appris la semaine dernière que Monsieur Bruno Lamotte, Président de l'Association Musicale de Lumes, faute d'inscription, mettait en sommeil son association cette année et nous prévenait de ne pas voter de subvention de fonctionnement et de la reverser à l'U.N.C si l'on voulait.
- Chacun connaît les déboires actuels du C.S.S.A. Suite à une demande de dirigeants et de parents de joueurs, nous avons mis à disposition le terrain de foot le vendredi soir pour qu'une équipe de jeunes sedanais puisse s'entraîner. Ceux-ci remercient la commune pour ce gentil geste.

Monsieur le Maire demande qu'une réunion de la commission « enfance » soit organisée prochainement.

Eric DEREGARD :

- Zone de tri au cimetière : la Société VALODEA a apporté les panneaux définitifs. Ils vont être posés par le personnel technique. Un article pour le journal sera ensuite rédigé.
- Rencontre avec divers prestataires pour des devis. En attente des retours pour les présenter à la commission cadre de vie du 09 octobre prochain.
- Ecopatûrage : les moutons sont enfin dans le terrain des Sittelles.
- Entretien du cimetière et du terrain stabilisé au stade effectué par l'Entreprise Brunelet.
- La haie autour de la Salle des Sports sera taillée par Ardenne Métropole dans le mois d'octobre.
- Sentiers des ballastières : rencontre entre Messieurs Olivier Petitfrère, Eric Deregard, Jean Pol Ledocq et la directrice du patrimoine et responsable du dossier au Conseil Départemental. Echange très constructif. Attente passage géomètre. Courriers faits par Monsieur le Maire auprès du président du Conseil Départemental et du maire de Les Ayvelles pour préciser les terrains choisis.
- Ardenne Métropole : haie envahissante Allée des Lauriers. Le camion poubelle rencontre des difficultés pour circuler. Monsieur Guillaume MALHERBE a rencontré le propriétaire. Des travaux vont être effectués. Ardenne Métropole est prévenu.
- Un flyer a été distribué par les référents de quartier pour annoncer les activités proposées par les associations et la commune en cette rentrée de septembre.
- La gazette numéro 13 est en cours d'écriture et devrait être diffusée à la population fin de semaine 42.
- Les demandes de devis pour l'impression de la gazette annuelle n° 14 et les demandes d'insertion publicitaires auprès des entreprises ont été envoyées. Les différentes dates pour articles, lectures ... sont arrêtées et vous seront bientôt communiquées.

- Un fascicule de présentation des associations + un recueil sur le « Vieux Lumes » sont réalisés.
- Les panneaux d'indications d'entreprises (demande d'Anne-Elisabeth Duez lors du dernier conseil municipal) seront mis à jour le plus rapidement possible.

Olivier PETITFRERE :

- Courrier de demande d'exonération permanente de la taxe foncière sur la salle des fêtes en vertu de l'article 1382 du code des impôts en expliquant que le bâtiment est non productif de revenus. Remboursement de 6954,00 € et une exonération de 1350,00 € par an.
- Courrier reçu ce jour de la part de M Le Conseiller Régional M Warsman, qui stipule que la commission permanente a émis un avis favorable à notre demande de subvention concernant la rénovation de la toiture du bâtiment sis 5 rue de l'église à hauteur de 20 000,00€ (le maximum pouvant être accordé) dans le cadre du Pacte Ardennes.
- Enquête publique suite au permis de l'entreprise Galloo sur le parc d'activité du 09 octobre au 7 novembre 2023 : un commissaire enquêteur tient les permanences suivantes à disposition des personnes souhaitant des précisions sur le projet :
 - Lundi 09 octobre de 9h00 à 12h00
 - Mardi 17 octobre de 15h00 à 17h30
 - Samedi 28 octobre de 9h00 à 11h30
 - Mardi 7 novembre de 15h00 à 18h00. Fin de l'enquête.
- Réunion le lundi 18 septembre de présentation par M Le préfet et la DDT de la loi Accélération des Energies Renouvelables qui oblige les communes à déclarer les parcelles concernées par cette loi. Ces parcelles pouvant accueillir des projets photovoltaïques auront une durée d'étude des dossiers réduites.
- Réunion ZAN (Zéro Artificialisation Nette) mardi 26 septembre : il s'agit de réglementer l'artificialisation des sols pour lutter contre le dérèglement climatique (réduire de moitié le rythme d'ici 2031 et zéro artificialisation en 2050). Le ZAN pose la question du développement des communes par des constructions nouvelles.
- Attestation d'abattage d'un arbre dans l'affaire SANSOIN/FETROT.
- Demande d'un passage d'une épicerie ambulante : 1 fois par semaine choix entre le vendredi de 10h30 à 11h30 ou le mardi de 16h00 à 17h00. Début 3 novembre si vendredi ou le 07 si mardi. Déjà de passage à Vriage Meuse, Montcy, La Granville, camping de Charleville...
- Pour les travaux RD 33, sommes un peu en avance sur le planning initial. Olivier a vu avec le Département, propriétaire de la RD33 pour avancer la pose de la bande de roulement à la fin du plateau (sortie Les Sittelles). Cela nécessite une DM en commission permanente de 70 000,00 € car l'année budgétaire est 2023 au lieu de 2024. Pour finir, une solution fibre a été trouvée pour les habitants de La Barre. Nous confirmons cela à la réunion de chantier du mardi 26 septembre et un courrier sera adressé aux habitants concernés.

COURRIERS DIVERS

- Carte de remerciements de Monsieur Gérard Fauvelet à l'occasion de son anniversaire.
- Courrier de la Fédération Française de Badminton qui informe la municipalité que le Badminton Club de Lumes a obtenu le label 1 étoile au titre de la saison 2023/2024 dans le cadre de la qualité de l'accueil et de la formation des jeunes licenciés (pour information, 33 licenciés jeunes sur un total de 80 licenciés pour la saison 2022-2023).
- Mail de la Société Escofi qui développe et exploite des énergies renouvelables et qui souhaite des renseignements sur une parcelle de Lumes. Leur projet consiste à développer, sur une surface de 1 000 à 10 000 m², des batteries disposées dans des conteneurs afin d'aider le réseau électrique à s'équilibrer. Le projet soit être situé à proximité d'un poste de transformation.

- Courrier de l'Association l'Espérance qui informe la municipalité qu'elle loue un local à Lumes pour accueillir 9 jeunes mineurs qui seront encadrés 24h/24h, 365 jours par an. Prévion d'ouverture au dernier trimestre 2023.
- Courrier de Mme Marie-Claire Jaisson qui remercie la municipalité pour la modification du zébra positionné devant son portail.

QUESTIONS DIVERSES

Sylvain Liébeaux informe d'un problème sur la toiture de la maison de Mme Bau située Cités du Maroc (tuiles dangereuses).

Anne Elisabeth Duez indique que les vaches de M Longuet (agriculteur qui a repris l'exploitation de Mr Billy Bertrand de Lumes) se sauvent régulièrement. Monsieur le Maire indique qu'il a prévenu le propriétaire et que la prochaine fois la gendarmerie verbalisera.

Nadia Borowy souhaite savoir si la parcelle située Chemin de la Corde et appartenant à la Madame Elodie Frérot est en vente et si un permis de construire est en cours. Monsieur le Maire n'a aucun renseignement sur ce point.

Suspension de séance de 21H34 à 21H35.

FIN DE SEANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H35.

La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 16 octobre 2023.

Le Secrétaire de séance


Eric DEREGARD



Le Maire,


Olivier PETITFRERE